



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Deux points du projet de loi El Khomri, sont particulièrement contraires aux fondements de la médecine du travail :

- sous prétexte de « sécurité des tiers », il prévoit un avis d'aptitude sécuritaire, qui ne relève pas de la prévention en santé au travail, mais d'une médecine de sélection, étrangère à la médecine du travail.
- désormais, les employeurs ou les travailleurs devront engager une action devant les prud'hommes pour contester l'avis du médecin du travail et faire nommer des « médecins experts » dont l'avis se substituera à celui du médecin du travail, excluant l'arbitrage de l'inspecteur du travail en cas de désaccord. Le ministère du travail se désengage de la protection de la santé et du contrat de travail des salariés.

Nous exigeons le retrait de ce projet et de ces dispositions, d'autant plus que d'autres articles éloignent encore plus l'accès au médecin du travail pour les salariés : il prive ces derniers de la protection du code du travail. Il est propre à détruire toute relation de confiance entre le salarié et le médecin, en reportant sur ce dernier des responsabilités qui sont celles de l'employeur.

le 7 mars 2016

### Contacts Presse :

CGT - Alain GROSSETETE 06 66 13 03 91 [alaingrossetete@wanadoo.fr](mailto:alaingrossetete@wanadoo.fr)

FO - Jacques Delon 06 75 48 08 50 [jacques.delon@club-internet.fr](mailto:jacques.delon@club-internet.fr)

SNPST - Jean-Michel STERDYNIAK 06 82 66 06 96 [jmsterdyniak@orange.fr](mailto:jmsterdyniak@orange.fr)

Solidaires - Eric Beynel 06 82 28 91 81 [eric.beynel@solidaires.org](mailto:eric.beynel@solidaires.org)